

Charenton sous l'Occupation allemande: (1940-1945)

Le destin tragique du Docteur Marco Lévi dit Lévy (1881-1943)

2ème partie

L'arrestation de Marco Lévi (29 mai 1943)

C'est par Charlotte, la garde-malade de Marco Lévi, que sa famille apprend son arrestation, mais ce n'est qu'à leur retour à Charenton en 1944 qu'ils en connaîtront le déroulement.

Après avoir été arrêté une première fois, à son domicile/cabinet, le 28 mai 1943, puis relâché, la police française vient l'arrêter une seconde fois, le lendemain 29 mai.

Marco Lévi n'est pas arrêté comme beaucoup de Juifs, lors d'arrestations massives (rafles) comme en 1941 et en 1942. En 1943 et en 1944, la **traque systématisée** par des brigades spécialisées, de tous les Juifs, français ou étrangers, devient la tâche principale de la Gestapo en France.

La traque prend la forme d'opérations ciblées, d'arrestations individuelles, d'exploitation des dénonciations, etc., le plus souvent au domicile ou dans la rue, lors d'un contrôle d'identité. Pour appréhender leurs victimes, les SS utilisent la police française dans toutes ses composantes et ses agents inégalement motivés, compte-tenu de l'évolution du conflit.

Dans l'« Affaire » Marco Lévi, le pire et le meilleur de l'homme se sont révélés.

Le Docteur tant apprécié de sa patientèle a, à n'en pas douter, été **dénoncé** ainsi que Charlotte Moreau, sa garde-malade, « née le 13 septembre 1891, de nationalité française, de race aryenne, de confession catholique, étant célibataire ». Elle était à son service depuis 1928.

En effet, de qui, les Services allemands IV-B du 11, de la rue des Saussaies à Paris, siège de la Police de Sûreté Allemande (Sipo), dont la Gestapo, tiennent-ils les informations suivantes? A savoir que « Le Docteur juif Lévi Marco, exerçait la médecine illégalement et avait à son service une garde-malade qui faisait tous les jours de la propagande communiste et anti-allemande auprès des malades qu'il soignait ».

Tout deux sont donc arrêtés une première fois le 28 mai 1943.

Interrogés, ils sont libérés, lui, au motif qu'il « s'était strictement conformé

aux ordonnances en vigueur concernant sa qualité raciale », elle, au motif que « les allégations portées ...paraissaient dénuées de fondement ». En effet, le Docteur Lévi est bien en règle. Il a été **recensé comme « Juif » et exerce en toute légalité**. Mais le mal est fait. Après lecture du compte-rendu de l'enquête, la Gestapo charge à nouveau **le service du Commissaire Charles Permillieux, Commissaire Principal, Directeur du cabinet financier aux Délégations Judiciaires, de procéder à son arrestation, à son domicile, le lendemain, dans la matinée du 29 mai. Ce dernier délègue deux inspecteurs pour exécuter les instructions.**



Charles Permillieux

Archives de la Préfecture de Police de Paris

Le 1er août 1943, Charles Permillieux, « excellent fonctionnaire à tous égards, aussi subtil que dévoué, sujet d'avenir », note son supérieur, est promu, le même jour, Commissaire Divisionnaire et Directeur adjoint à la Direction de la Police Judiciaire, chargée des Affaires Juives. Après la Libération, il est suspendu de ses fonctions, le 1er septembre 1944 . Son dossier fut transmis aux autorités judiciaires « attendu qu'en qualité de Directeur des Affaires Juives, il est à la base de toutes les arrestations et déportations d'Israélites. » Il est mis à la retraite d'office, le 1er mai 1945, sur proposition de la Commission d'épuration. Son pourvoi devant le Conseil d'Etat fut rejeté. Le parquet de la Cour de Justice classa le dossier.

Aussitôt arrêté, le Docteur Lévi est conduit au commissariat de Charenton.

Le Commissaire Pierre Paris était alors en fonction.



Pierre Paris

Archives de la Préfecture de Police de Paris

Commissaire de Police de la voie publique de Charenton, en poste du 28 février 1942 jusqu'au 1er septembre 1943, il gravit tous les échelons de la hiérarchie. Inquiété à la Libération ainsi que plusieurs fonctionnaires de son commissariat, suite à une lettre anonyme du 30 mai 1944, il est finalement blanchi au motif que « les diverses allégations semblent d'ailleurs pour la plupart calomnieuses...qu'il dirige très convenablement son commissariat et n'a jamais attiré l'attention sur lui, qu'aucune irrégularité ne lui a été reprochée tout au long de sa carrière ».

Toujours très bien noté par ses supérieurs, il reçoit plusieurs distinctions (Médaille d'Honneur de la Police Française, Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur...) et quitte ses fonctions en qualité de Sous-Directeur à la Direction Générale de la Police Municipale, en 1965.

Maurice Papon, alors Préfet de Police de Paris, lui adresse ses plus vives félicitations pour « ses parfaites connaissances professionnelles » et l'exercice de ses fonctions « avec compétence et efficacité ».

Pour mémoire, Maurice Papon, rattrapé par la justice en 1983, est inculpé de crime contre l'Humanité pour sa participation à la déportation de 1690 Juifs dont 200 enfants entre 1942 et 1944. Sous l'Occupation, il était le Secrétaire général de la Préfecture de Gironde.

Marco Lévi est remis aux mains de la Police Judiciaire.

On trouve la trace de son enregistrement dans le registre des consignes provisoires: « arrivée à 14h - départ à 15h - destination Drancy »

La raison de son internement au camp de Drancy ne peut -être plus explicitement écrite : la mention « Juif » est de plus soulignée en rouge.

7003	Lévi Marco	19.5.43	29-5-43	29.5.43	Drancy
	âgé de ans, né à 7-10-81, dép ^t Gers	16"	15"	15"	
	profession d , demeurant		<u>Juif</u>		
	66 me Pass Charanton				

Drancy

Marco Lévi est resté à Drancy du 29 mai 1943 jusqu'à sa déportation à Auschwitz-Birkenau, le 18 juillet 1943, soit un peu moins de deux mois.

Le 18 juin 1943, **Aloïs Brunner** vient pour la première fois au camp de Drancy. Il est par ses fonctions, l'un des rouages essentiels de la « Solution finale ». Il a déjà rodé ses méthodes pour déporter le plus vite possible, un maximum de Juifs (Juifs autrichiens, Juifs berlinois, Juifs de Salonique). La quatrième mission de Brunner le conduit à Paris.

Drancy est devenu après la seconde grande rafle organisée dans la capitale, le 20 août 1941, le **camp de rassemblement et de départ vers les centres de mise à mort, de Juifs qui arrivaient de toute la France.**

C'est pourquoi, Drancy, structure principale dans la déportation des Juifs de France est réorganisé de fond en comble.

Dorénavant, seuls les SS assurent la garde intérieure du camp, reflet de leur main mise exclusive. Les gendarmes français, qui n'ont plus le droit d'entrer dans le camp, restent en charge de la garde extérieure sur le chemin de ronde, les miradors et les postes de garde à l'entrée. Leur contingent est aussi réduit. Sous la férule de Brunner, les Juifs sont soumis directement aux ordres de la SS, sans qu'interfèrent les autorités de Vichy. Le quotidien des internés se durcit: tout manquait déjà dans le camp, mais, en plus, durant

cette période, les colis individuels hebdomadaires et la correspondance bimensuelle sont interdits. Les internés sont coupés de leur famille. Drancy est soumis à une nouvelle discipline qui évoque celle des camps de concentration. Des appels quotidiens des internés sont organisés. L'objectif majeur pour Brunner est d'accélérer la cadence et le nombre des convois de déportés. Pour cela, il fait transférer à Drancy les internés d'autres camps. Il est responsable de la déportation de plus de 20.000 personnes. C'est lui encore qui choisit la **gare de Bobigny pour y former les convois, plus excentrée et moins exposée aux regards que celle du Bourget, mais aussi plus fonctionnelle** avec sa longue voie de garage à laquelle les autobus peuvent accéder.

Chaque personne internée est enregistrée et fichée, dépouillée de ses biens et inscrite dans le cahier des mutations.

21644 Française p^{re} inst

LEVI

Marco

7-10-1881

Constantinople

Docteur en médecine

Marié - 4 enfants

66. Rue de Paris

Charente

Inf. aux ordonn^{ces} Mlle^{es} des

M^{re} Permillieux

29 MAI 1943

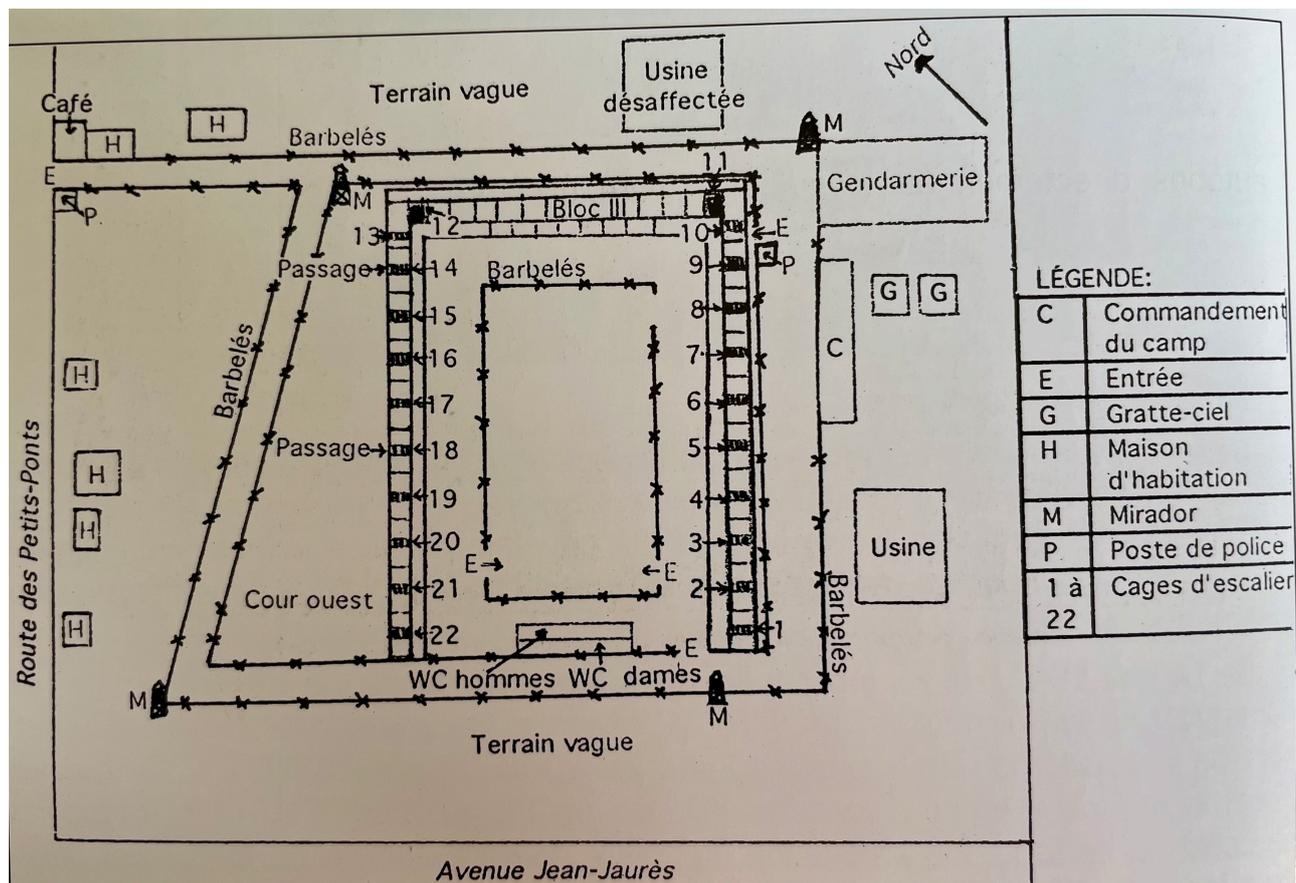
NOM		ADRESSE	PROF	PP	PP	15.4 F	29/1/43
704	KORMAN	Jeanne	21537	PP	PP	15.4 F	29/1/43
62	BRAUNSTEIN	Paul	21638			16.1 F	
63	LOXCH	Madame	39			17.2 F	
67	LEVY	Jadorn	110			16.1 F	
67	nd Baulain	Jeanne	41			16.1 F	
66	HERSKOWITS	Marco	42			16.1 F	
67	nd Czujok	Louise	43			15.2 F	
11	LEVI	Marco	44			16.1 F	
67	BAMBERGER	Jay	45			16.1 F	
70	JABLONSKI	Jabriel	46			16.1 F	
87	nd Lastman	Isa	47			15.2 F	
72	BJOSTOSKI	Jean	48			16.1 F	
73		nd M. Amos	49			16.1 F	
74	nd Bar Schain	nd Jeanne	50			15.3 F	
81	SABETHY	Blanc	21764	110.3 F		11.19	
728	PINON nd Tuzincka	Lauba	17946	111.1 F		Libérie	21/1/43
86		Suzanne	46				
87	HERSCHER	Marguerite	21512	14.3 F			
88	ROZENBLUM	Maurand	21531	14.4 F			
89		Simon	32	11.1 F			
90	SONIGO	Margine	21483	22.4 F			
91	WESTREICH	Michel	21538	11.1 F			
92	ZYL BERSZ PORN	Jaques	20178	21.1 F			

Fichier de Drancy du chef de famille

Cahier de mutations de Drancy

Sur chaque **fiche individuelle du fichier de Drancy** figurent des informations sur chaque interné. Ainsi concernant Marco Lévi, sont inscrits, sa nationalité française par naturalisation, son nom et prénom, sa date et son lieu de naissance, sa profession, sa situation familiale, son adresse, la raison de son internement et la date d'arrivée au camp de Drancy.

Le **cahier des mutations** nous indique qu'il est affecté le jour de son arrivée à l'Escalier 6 et à la chambrée 1.



Plan schématique du camp de Drancy en 1942
D'après « Drancy 1941-1944 », livre de Jacques Durrin, 1998

Ceux qui comme Marcel Jabelot sont revenus de déportation ont pu témoigner des **conditions de vie à Drancy**. Arrivé au camp, en septembre 1943 avec ses parents et sa grand-mère paternelle, il se souvient:

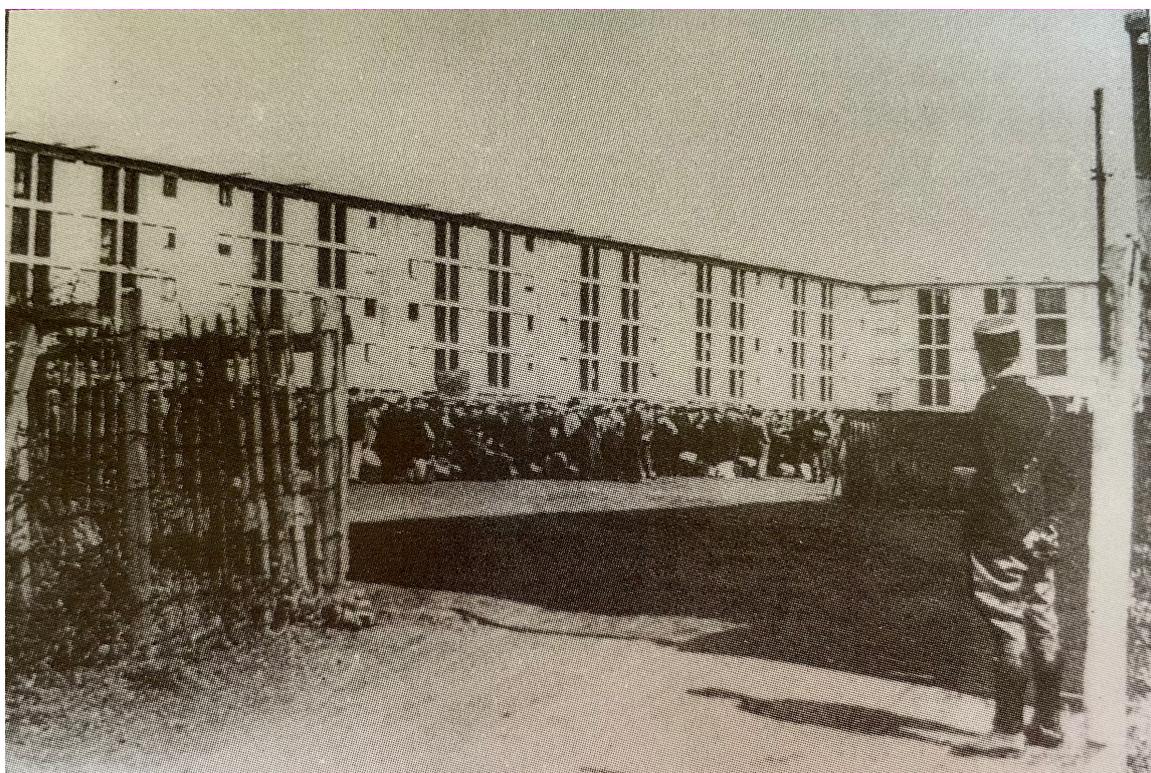
« Première vision: fils de fer barbelés, miradors, gendarmes français, mitrailleuses, énormes projecteurs, grande cour au sol noir dégageant une âcre poussière. Très vite les formalités administratives sont effectuées. Nous sommes dirigés vers l'un des bâtiments de ce grand ensemble. Ma grand-mère gravit péniblement les escaliers qui nous mènent à un étage où nous débouchons dans une grande pièce au sol de béton jonché de paille. Ça et

là quelques châlits de bois à trois étages ». Pas plus qu'il n'y a de parquet dans les salles, il n'y a de cloisons et de vitres.

Marcel Jabelot nous renseigne aussi sur l'emploi du temps de la journée « Après le petit-déjeuner (café /eau jaunâtre, pain) pris à 7h et un appel à 7h30, une soupe est distribuée à midi...une autre soupe vers 18h30. Un appel a lieu vers 20h et à 22h, c'est l'extinction des lumières ».

Comment tromper l'ennui des journées interminables? Comment ne pas s'inquiéter pour les siens, ne pas s'interroger sur le devenir?

Si l'on sait que certains internés sont affectés à des corvées diverses, d'autres dans des services, médical, administratif...En fait, on ne sait rien du quotidien de Marco Lévi à Drancy.



Source CDJC/Mémorial de la Shoah -Camp de Drancy gardé par un gendarme français

L'organisation du camp et des transports étant alors presque immuable, on peut imaginer **le déroulement des opérations précédant le départ du convoi 57 dont faisait partie Marco Lévi, ce 18 juillet 1943.**

Ainsi, la veille de son départ, il est informé qu'il figure sur la liste des partants.

Cette dernière nuit, Marcel Jabelot la raconte aussi dans son témoignage : « les pleurs, les évanouissements, les cris, les gémissements, les prières récitées par les Juifs religieux.

Vers 5h du matin, nous descendons les escaliers et nous sommes rassemblés dans la cour. Il fait encore nuit. Puis nous montons dans les autobus gardés par des gendarmes français, fusil à l'épaule. Je suis frappé par le nombre d'enfants, de vieillards, de malades.

Puis c'est la route pour la gare de Bobigny. Nous descendons rapidement des autobus, directement sur un quai de gare, devant un train de marchandises. Là, des SS nous y font entrer brutalement, sans le moindre ménagement pour les enfants, les plus âgés ou les grabataires.

C'est un spectacle que je n'ai pas oublié, tous les cris de ces malheureux, je les entends encore. »

Marcel Jabelot, déporté à Auschwitz, Matricule 159 666
Témoignage du 15 octobre 1997

Marco Lévi part « vers l'Est » pour « Pitchipoï », dit-on parmi les internés de Drancy. La destination précise est inconnue des déportés. Le convoi 57 est le premier à partir de la gare de Bobigny.

Bien que de très nombreux Charentonnais se soient mobilisés dès l'arrestation de Marco Lévi, pour le sauver de la déportation, rien n'y a fait.

Sauver le Docteur Lévi

Installé depuis 1912 à Charenton, il y a acquis « une réputation et une popularité notoires » comme cela est souligné dans le rapport de police du 12 juin 1943, postérieur à son arrestation.

Pour le dire autrement, **le Docteur Lévi est reconnu comme praticien et très aimé de sa clientèle.**

Son arrestation est très vite apprise. Le voisinage est alerté par sa fidèle garde-malade dont Maître Lephay, Conseiller Municipal et Avocat à la Cour d'Appel de Paris. Il s'empresse « d'aller rendre visite au Docteur Lévi pour lui offrir ses services d'ordre professionnel et en vue d'intervenir en sa faveur auprès de la Municipalité ». Maître Lephay va ensuite aviser le Docteur Thévenin, Maire de Charenton, de l'arrestation de son confrère et de ses intentions d'intervenir auprès de la clientèle du Docteur Lévi. Le Maire « s'émut fort de cette nouvelle et acquiesça au désir de son adjoint ».

Maître Lephay avec l'accord de Marco Lévi, rédige donc une **pétition qu'il soumet à sa clientèle médicale**, à peu près dans les termes suivants:

« Nous soussignés, clients du Docteur Lévi, reconnaissons avoir toujours été soignés avec beaucoup de dévouement par ce praticien, qui a constamment marqué son désintéressement total à tous les malheureux. »

Pour rendre mieux compte du climat, il suffit de lire la lettre du Commissaire de Police du 5 juin 1943 qu'il adresse au Directeur Général des Renseignements Généraux, à savoir que l'arrestation du Docteur Lévi suscite un peu partout dans la localité, « un tollé général » et « une certaine effervescence parmi la population »... « De nombreux clients se rendirent au commissariat de Police pour avoir des nouvelles du Docteur Lévi et lui manifester leur sympathie ».

La pétition circule plusieurs jours chez de nombreux commerçants: des cafés, des restaurants et des boulangeries, notamment dans la rue de Paris: la boulangerie Glasse au n°125, la boulangerie Maillard au n°137 et la boulangerie Rougier au n°167.

Mais cet élan de sympathie et de solidarité envers le Docteur Lévi se heurte à un antisémitisme agissant, particulièrement virulent.

La Police allemande, « avisée de cette pétition, saisit dans la boulangerie Maillard, dans la matinée du 2 juin 1943, la liste de plusieurs centaines de signatures. Dans la matinée de ce même jour, elle saisit également les autres listes qui contiennent un millier de signatures, à la Mairie de Charenton, où elles ont été déposées par Maître Lephay entre les mains du Docteur Thévenin qui se prépare à les adresser à M. le Préfet de la Seine, aux fins susceptibles d'amener la libération du Docteur Lévi ».

Toujours dans la même matinée, Maître Lephay est inquiet par les autorités allemandes qui procèdent à une perquisition de son domicile. Absent, il est convoqué pour un interrogatoire à la Kommandantur- Est, située à Saint-Maurice. Il en ressort, fort heureusement, libre.

En outre, les échos de la saisie à la Mairie des listes de pétition parviennent aussitôt à **la section locale du PPF** (Parti Populaire Français, ouvertement antisémite), sis 20, rue de Paris.

Parti collaborationniste, fidèle du Maréchal Pétain et de l'Allemagne nazie, a été créé par Jacques Doriot en 1936. La section de Charenton ne manque pas de menacer, voire de passer à l'action pour imposer l'« ordre nouveau » auprès même des édiles de la commune. Ainsi, le 4 novembre 1942, le Docteur Thévenin, Maire de Charenton, reçoit une carte postale délivrant ce message:

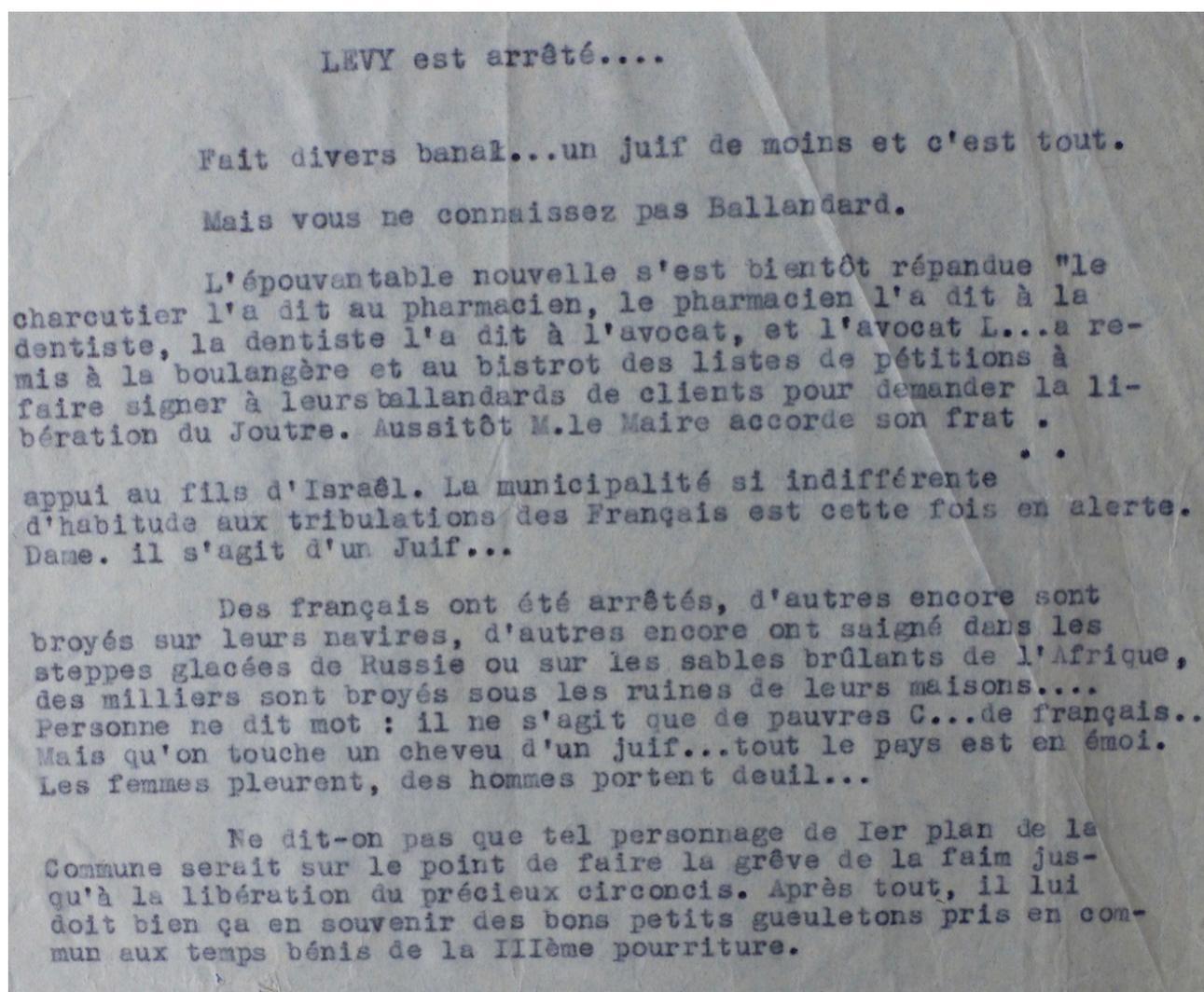
« Monsieur le Maire,
Vous avez dans votre Mairie des plâtres de Marianne, nous vous demandons de les déloger à l'amiable sans cela nous ferons obligatoirement le ménage total de votre Mairie. Les timbres de votre Mairie ne sont pas aux Armes du Maréchal. Nous vous le signalons.
Salutations »

S'emparant de « l'Affaire », les membres du PPF déclenchent une campagne ignoble et infamante contre le Docteur Lévi. Le registre assumé du vocabulaire et les personnes juives visées dans cet article sont très largement communs à la presse antisémite de l'époque. On mesure ainsi toute la violence de la presse écrite qui a les coudées franches depuis l'abrogation du décret Marchandeu du 21 avril 1939 (la haine raciale et religieuse était jusque là pénalement réprimée). Ce décret abrogé par le Gouvernement de Vichy, le 25 août 1940, permet donc l'expression, déshinibée et sans aucune limite, de l'antisémitisme.

Ainsi, **les membres de l'antenne du PPF, placardent une affiche** dans la vitrine du siège, au titre de:

Titre: « **LEVY est arrêté....** »

Sous- titre: **Fait divers banal...un juif de moins et c'est tout ».**



Source: Archives de la Préfecture de Police

« Ballandard » est un personnage créé de toute pièce et mis en scène dans de multiples articles. Il relaie les malheurs des « Français de race », abusés soi-disant par les Juifs, les politiciens et les francs-maçons selon les circonstances.

Marco Lévi, Le Maire et la Municipalité qui l'ont soutenu, ainsi que la III^{ème} République, ici nommée, la « III^{ème} pourriture » sont calomniés sur un ton cynique et sarcastique.

La tension ne retombe pas; bien au contraire.

L'organe central du PPF, publie en première page de son quotidien, « **Le Cri du Peuple** », le 5 juin 1943, un article intitulé:

« Un COMBLE!

**A CHARENTON
C'EST LE MAIRE
qui défend le youtre ! »**

Dans cet article, ce sont les pétitionnaires qui sont pris pour cible et en particulier, le Docteur Thévenin, le Maire, « défenseur du youtre, franc-maçon ». Les souhaits des auteurs de l'article sont des plus clairs: « Espérons qu'il ne s'en tirera pas à si bon compte », qu'il sera « balayé de la mairie » et « envoyé rejoindre son ami Lévy ».

L'arrestation du Docteur Lévi et les manifestations de sympathie qui l'entourent, provoquent encore d'**autres réactions antisémites** à Charenton, notamment au cours des nuits du 9 au 10 juin.

Des inscriptions telles que: « Mort aux Juifs », « Enjuivés » sont « taguées » sur les devantures de plusieurs commerces et plus spécialement sur les boulangeries Rougier et Maillard.

« Les auteurs de ces inscriptions n'ont pu être identifiés. Elles suscitent des « papotages » et des mécontentements divers au sein de la population, mais l'ensemble reste toujours favorable au Docteur Lévi ».

Le comportement des citoyens charentonnais est admirable mais vain. Ils perdent la « bataille » engagée pour sauver Marco Lévi.

voc: « youtre »: injure antisémite pour désigner un Juif

La déportation

Le télex habituel à **Eichmann** (responsable de la déportation et de l'extermination systématique des Juifs d'Europe), afin de lui demander son accord pour le **départ du convoi 57 du 18 juillet 1943** est signé pour la première fois par **Aloïs Brunner**. **Le convoi est parti de la gare de Paris-Bobigny à 9h30 à destination d'Auschwitz** en Haute-Silésie (Pologne), en passant par Metz (Moselle annexée).

Quant à la **liste de déportation**, elle prend la forme qu'elle gardera jusqu'aux derniers convois: plus de lieu de naissance et de nationalité. Pour Brunner qui sait ce que signifie Auschwitz et qui veut éviter un surcroît de travail, il suffit d'indiquer les mentions indispensables pour abuser les déportés et leur faire croire qu'on les déporte pour le travail: nom, prénom, date de naissance et profession. L'ordre des noms est à peu près l'ordre alphabétique.



Voc: « Transport »: vocabulaire nazi pour désigner la déportation.

Traduction: « Transport vers le camp de concentration d'Auschwitz, le 18 juillet 1943 ».

576	Lazard	Christian	15.7.80	Ingenieur	2685
577	Lazard	Léon	24.2.22	Arbeiter	1214
578	Lehmann	Cécile	23.10.21	Studentin	1228
579	Lehmann	Jules	3.1.81	Metzger	1229
580	Lehmann	Marie	18.12.81	ohne	1232
581	Lehmann	Pélagie	26.2.81	ohne	1236
582	Lehner	Nicolas	2.7.05	ohne	1243
583	Leib	Paul	13.6.07	Angestellter	1244
584	Leibevici	Herecin	14.3.92	Arbeiter	2902
585	Lemann	Paul	30.1.87	Zeitungstraeger	1254
586	Lepreuski	Jacob	22.1.86	Schneider	1171
587	Letellier	Sarah	7.6.21	Stenotypistin	1261
588	Levi	Marce	7.10.81	Zahnarzt	1271
589	Levi	Nina	4.10.23	ohne	1276
590	Levi	Théoder	26.12.83	Kaufmann	1272
591	Levine	Jean	14.8.80	ohne	1277
592	Levine	Kaussel	15.10.86	ohne	2751
593	Levinger	Désiré	24.1.01	Blechhaendler	2877
594	Levinsen	Lally	15.1.89	ohne	1222
595	Levitova	Olga	31.3.87	ohne	1014
596	Levy	Albert	24.10.94	Makler	1288
597	Levy	Alice	1.8.13	Verkaeufarin	1289
598	Levy	Berthe	15.7.91	Medistin	1303
599	Levy	Claude	3.3.05	Kuenstlerin	1304
600	Levy	Claude	1.5.22	Student	2754

Archives Arolsen: Extrait de la liste alphabétique des juifs déportés du camp de transit de Drancy au camp de concentration d'Auschwitz, **le 18 juillet 1943.**

A noter une erreur de l'administration allemande: le Docteur Lévi est enregistré comme dentiste.

Ce convoi est composé de 1000 Juifs (552 hommes, 430 femmes et 126 enfants de moins de 18 ans et 18 « indéterminés »). Les déportés sont désignés par le mot allemand de « **Ostarbeitertransport** » ("Transport de travailleurs à l'Est »).

Jusqu'au bout les nazis ont voulu faire croire que les déportés juifs, étaient envoyés par milliers à l'Est pour travailler, dont des enfants et des vieillards parfois grabataires. Qui pouvait le croire si ce n'est pour se rassurer?

voc: « indéterminés » désignent ceux dont l'identité, la nationalité est incertaine; les apatrides; ceux qui ont été dénaturalisés...

Henri Bulawko, Président de l'Amicale des Déportés Juifs de France, fait partie de ce convoi. **Dans son livre** , « **Les jeux de la mort et de l'espoir** », il décrit, dans cet extrait, **le voyage et l'arrivée au camp d'Auschwitz**.

« Deux nuits et trois jours dans les wagons plombés. Nous sommes entassés à 60 là où 30 personnes tiendraient difficilement. Allongés les uns sur les autres, on s'arrange comme on peut. Un grand seau tient compagnie pour les besoins. Par pudeur, nous l'entourons de couverture. Une seule fois, à Cologne me semble-t-il, nous avons pu quitter le wagon pour quelques minutes...Au soir du troisième jour d'un voyage qui nous faisait souhaiter « n'importe quoi pourvu que ça finisse », le train ralentit et s'arrêta...Mille et une questions se posent à chacun. Allait-on séparer les familles? Qu'allait-on faire des enfants? Et des malades? Allait-on laisser chacun travailler dans sa spécialité?...Des questions, des espoirs, des projets et une grande inquiétude intérieure qui ne s'exprime pas mais que l'on reconnaît dans les



La « Juden Rampe » à Auschwitz-Birkenau - La « rampe » d'arrivée des Juifs déportés, « au milieu de nulle part ». Les convois n'entreront directement dans le camp qu'à partir du printemps 1944.

Photo Laurence Krongelb - 2018

mouvements fébriles de chacun, qui refaisant son paquet, qui boutonnant sa gabardine, qui serrant son enfant un peu plus fort.

Le train s'est arrêté. La porte s'ouvre brusquement et la réponse vient à toutes les questions, une réponse inattendue, inimaginable, inhumaine. Brutalement la porte est écartée, et ce sont des instants de cauchemar. Des personnes étranges, aux vêtements rayés, se ruent sur le train, tels des gnomes affreux échappés des enfers. Derrière eux, des SS, mitraillettes pointées sur nous. Des chiens-loups aux crocs acérés et des cris: « Los, raus, alles raus, los » (« vite, dehors, tous dehors, vite »).

"A gauche, à droite »...Marco Levi est-il entré dans le camp? A t-il été dirigé lors de la première sélection vers la chambre à gaz?

Des années après la guerre, on apprendra qu'à leur arrivée 369 hommes ont été sélectionnés pour rentrer dans le camp (tatoués du n°130466 au n°130834) et 191 femmes (tatouées du n°50204 au n°50394); tous les autres ont été gazés. En 1945, de ce convoi, seulement 43 survivants sont de retour en France dont 16 femmes. **Marco Levi n'est pas revenu de déportation.**

Ce convoi est composé aussi de wagons de marchandises qui transportent des aliments réquisitionnés pour ne pas dire pillés, dont les destinataires ne sont pas précisément désignés, mais dont on peut penser qu'il s'agit des hautes autorités du camp d'Auschwitz-Birkenau.

« Ich bitte , die hochwertigen Lebensmittel nicht für die KZ-Verpflegung zu verwenden ». Signé Alois Brunner.

(« Je vous prie de ne pas utiliser les aliments de haute qualité pour la nourriture du camp de concentration »).

La liste des marchandises est ainsi composée de:

- 6500 kg de « belles » pommes de terre
- 3500 kg de farine
- 80 kg d'Ersatz de café
- 275 kg de légumes secs
- 275 kg de pâtes
- 500 kg de conserves de légumes
- 250 kg de matière grasse
- 195 kg de sucre
- 350 kg de sel
- 2 tonneaux de vin
- 95 boîtes de tomates en conserve
- 120 boîtes de confiture en conserve
- 159 boîtes de lait
- 371 boîtes de sardines et de poisson en conserve
- 540 boîtes de conserves de légumes
- 136 boîtes de conserves de viande et de paté
- environ 12 kg de chocolat

Le 8 mai 1945, c'est la signature de la capitulation allemande. La guerre est finie; commence alors pour les familles, la longue attente du retour des déportés. Les Lévi comme tant d'autres sont allés à l'**hôtel Lutétia** dans l'espoir de son rapatriement. Mais après quelques mois, « bien qu'il fut difficile de l'admettre et que ma mère continua d'espérer, **nous nous sommes rendus compte que tout espoir était vain** » dit Jean-Pierre, son fils.

Dans le bloc 27 du camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz, aujourd'hui Mémorial et Musée, on peut lire dans le « livre-monument », le « **Livre des Noms** », les noms de ceux qui furent assassinés en Europe occupée, pendant la Shoah (« catastrophe » en hébreu). Plus de 6 millions. Cette oeuvre monumentale mesure plus de 2 mètres de haut et 8 mètres de long.



« THE BOOK OF NAMES » (« LE LIVRE DES NOMS »)

« The names of the murdered are inscribed in this book as an eternal memorial »
(« Les noms des personnes assassinées sont inscrits dans ce livre comme un mémorial éternel »).



Photos Laurence Krongelb - 2018. Ses élèves recherchent le nom de Marco Lévi.

Germany, Poland, Place of death unknown | **Levi, Mania**, 1895, Kauen, Lithuania
Poland, Murdered in Lodz, Poland | **Levi, Mania**, 1895, Kauen, Lithuania
Greece, Place of death unknown | **Levi, Maram**, 1860, Antonowka, Poland
Italy, Murdered in Auschwitz, Poland | **Levi, Marcel**, 1928, Bjelovar, Croatia
Marcella, 13/12/1911, Mannheim, Germany, Murdered in Lodz, Poland
Poland | **Levi, Marco**, 1878, Saluzzo, Italy, Murdered in Saluzzo, Italy |
Levi, Marco, 7/10/1881, Constantinople, Turkey, Murdered in Auschwitz
Murdered in Auschwitz, Poland | **Levi, Marga**, 10/7/1927, Frankfurt am Main, Germany
| **Levi, Margalit**, Corfu, Greece, Murdered in Auschwitz, Poland |
Auschwitz, Poland | **Levi, Margareta**, 1902, Zagreb, Yugoslavia, Place of death unknown
Germany, Murdered in Auschwitz, Poland | **Levi, Margarete**, 23/2/1902, Berlin, Germany
Levi, Margarita, Cephalonia, Greece, Murdered in Auschwitz, Poland
Greece | **Levi, Margarita**, Thessaloniki, Greece, Place of death unknown
unknown | **Levi, Margarita**, 1874, Zakynthos, Greece, Murdered in Auschwitz, Poland
Place of death unknown | **Levi, Margarita**, 1922, Janina, Greece, Murdered in
Greece, Murdered in Birkenau | **Levi, Margarita**, 1936, Corfu, Greece
Margherita, 9/6/1892, Torino, Italy, Place of death unknown | **Levi, Margit**, 1893, Vidrany, Czechoslovakia, Murdered in
in Auschwitz, Poland | **Levi, M**

Mémoire, Histoire et Citoyenneté

Des années plus tard la mémoire et l'histoire tragique du Docteur Lévi sont encore dans les esprits de ceux qui ont vécu les heures tragiques de la Seconde Guerre mondiale.

Le 26 août 1994 est inaugurée une exposition sur l'Occupation et la Libération de Charenton, en présence d'Alain Griotteray, Député-Maire de la dite commune et d'un des Américains libérateurs de Charenton, dans laquelle est présenté ce document:

« **La déportation des Juifs** »:

« **La tragédie du Docteur LEVY**

La déportation n'a pas épargné Charenton. La mémoire retient l'émotion que provoqua l'arrestation d'une personnalité aimée pour sa générosité, son honnêteté: le Docteur LEVY.

Protégé tour à tour par les habitants, il veillait à ce qu'aucun d'eux ne fut inquiété par sa faute. C'est finalement le 29 mai 1943 que les Allemands l'arrêtèrent. Personne n'y croyait et le 31 mai 1943 une pétition importante signée de très nombreux Charentonnais tentait de le faire libérer. Rien n'y fit et comme tant d'autres, le Docteur LEVY succomba à la fatalité tragique de la déportation. »

Source: Archives du CDJC

Document transmis par Mary-Jo Davidovici-Rotman (mars 2021), petite-fille

La lecture de ce document rappelle **le souvenir** ému, évoqué par **Mme Ferard, fillette de 12 ans au moment des faits**, rencontrée en 2019.

Mise au monde par le Docteur Lévi, au domicile familial, elle mentionne les liens d'amitié qui unissaient ses parents avec leur médecin de famille. Elle dit de lui qu'il était « gentil », « que tout le monde l'aimait ». Elle se souvient aussi des paroles de cette pauvre femme, veuve d'un tonnelier qui disait qu'elle n'avait « jamais pu lui payer ses visites ».

Le climat d'inquiétude quelques jours avant l'arrestation du Docteur Lévi et son souci « à ne pas compromettre », ceux qui comme les Férard, lui proposaient de l'aider à se cacher, l'ont marquée. Elle rapporte aussi qu'il craignait pour sa femme et ses enfants dont les Allemands connaissaient parfaitement l'existence. Elle se souvient encore de ses parents bouleversés après son arrestation et qui se sont joints à tant d'autres Charentonnais pour signer la pétition, espérant pouvoir le sauver des mains de la Gestapo.

Ceux qui sont rentrés de déportation ont reçu une mission sacrée de leurs camarades.

« Si vous rentrez, il faudra leur dire. Ils ne vous croiront pas, mais il faudra leur dire. Leur, c'est vous. Aujourd'hui. Demain ».

Ida Grinspan, déportée à 14 ans à Auschwitz-Birkenau, le 10 février 1944 par le convoi 68 - « J'ai pas pleuré », Robert Laffont 2002

Ecrire aujourd'hui l'histoire de Marco Lévi, en faire le récit aux élèves, va bien au delà du travail de mémoire et de la « simple » connaissance historique. C'est bien davantage, d'autant plus dans le contexte actuel, où les actes à caractère antisémite ont connu une croissance exponentielle en France et dans les pays occidentaux, notamment depuis les événements du 7 octobre 2023. C'est un appel à la vigilance et à la résistance contre toute dérive raciste et antisémite qui conduit au pire.

« Chacun peut AGIR, chacun à son niveau, chacun à sa manière ». Citation de la Fondation du Camp des Milles

Interrogé sur le message qu'il aurait souhaité délivrer aux jeunes s'il avait été invité à témoigner devant eux, de l'histoire de son père mais aussi de tout ceux qui avaient eu « à pâtir du nazisme » voici ce qu'a répondu Jean-Pierre Lévi, enregistré le 23 juin 2019:

« Je ferais comprendre aux jeunes ce qu'a été l'atrocité de cette guerre de 1939-1945 et je m'efforcerais, ce qui actuellement me paraît indispensable, compte-tenu de ce que l'on voit ressurgir, combien il est indispensable d'être tolérant et de ne pas accepter le comportement de certains qui prêchent la haine qui ne peut aboutir qu'à des catastrophes aussi bien morales que matérielles ».



Jean-Pierre Lévi - 23 juin 2019
posant devant la photo de son père Marco Lévi, en tenue d'officier
Fonds privé de la famille

J'adresse mes plus sincères remerciements à la famille Lévi, tout particulièrement à son fils, Jean-Pierre, à son petit-fils, Stéphane et à son épouse Michèle ainsi qu'à Mary-José, sa petite-fille et ses autres petits-enfants qui ont accepté bien volontiers de partager leurs souvenirs, de répondre à mes nombreuses questions et confié leurs documents personnels.

Je remercie aussi vivement Marie-Paule Dhaille- Hervieu, agrégée d'histoire, pour son travail de relecture.